

## **SEANCE DU 28 JUILLET 2016 à 18h30**

### **1 - Budget CCAS : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016**

Afin de finaliser l'intégration du budget annexe CCAS dans le budget principal, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'examiner le compte de gestion et le compte administratif 2016 du CCAS dans lesquels tous les montants sont à 0 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2016 du CCAS.

### **2 - Mise en place de la signature électronique**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau Protocole d'Echange Standard (PES V2) qui impose la dématérialisation des écritures comptables, puis des pièces jointes, est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour la commune, la mise en œuvre du PES implique d'adopter de nouveaux outils, de choisir une solution de signature électronique et le mode de transmission des flux à la trésorerie. M. le Maire propose que la commune utilise les outils gratuits mis à disposition des collectivités par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer les conventions ou les contrats nécessaires à la mise en place de la signature électronique.

### **3 - Opposition au droit de chasse sur les communaux d'Arzay**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Faramans est propriétaire de terrains sur la commune d'Arzay, en particulier des parcelles cadastrées sous les numéros A100, A101, A107, A110 et A111 pour une superficie de 24.9433 hectares d'un seul tenant (partie des bois communaux au sud de l'étang du Grand Albert). L'article L422-10 du code de l'environnement permet de s'opposer au droit de chasse sur des superficies d'un seul tenant supérieures à 20 hectares.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer à l'ACCA d'Arzay, le droit de chasse sur les parcelles ci-dessus.

### **4 - Budget commune : décision modificative n°4**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est portée acquéreur d'un terrain pour un montant de 1 000 €. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif, il propose de transférer, en dépenses d'investissement, 1 000 € du compte 21316 (Equipements de cimetière) au compte 2111 (Terrains nus).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4.

### **5 - Budget commune : décision modificative n°5**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ de la famille Incardona, les dons perçus vont être reversés à la famille. Pour cela, il propose de transférer, en dépenses de fonctionnement, 3 000 € du compte 615221 (Bâtiments publics) au compte 6713 (Secours et dons).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°5.

### **6 - Demande de subvention auprès du Ministère de la Défense**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune souhaite rénover les inscriptions sur le monument aux morts et propose de solliciter le Ministère de la Défense pour une subvention au nom du « souvenir français ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Ministère de la Défense une subvention pour la rénovation des inscriptions sur le monument aux morts.

\*\*\*\*\*

# Compte-rendu du Conseil Municipal d'Enfants

## SEANCE DU 10 JUIN 2016, à 13h15

Présents : Alaïmo Louane, Barranco Lola, Blein Emma, Bourdat Loan, Catel Romane, Khantouch-Gillibert Romane, Marion Océane, Nicolas Lola, Perrin Maéva.

Présidente de séance : Ferraris Frédérique, adjointe aux affaires scolaires, assistée de Gaignaire Françoise conseillère municipale et de Gérard Jouvhomme 1<sup>er</sup> adjoint.

Secrétaire de séance : Maéva Perrin.

### **1/ Visite des cuisines API**

Les élus du Conseil Municipal d'Enfants et les adultes sont partis à St François afin de déjeuner sur place et de visiter la cuisine qui nous fournit les repas de la cantine.

Nous avons été accueillis par Mme Yang (Directrice du pôle primaire) et M. Janin (Comptable).

Nous avons salué M. TAPA, le chef cuisinier de la société API puis nous avons mangé dans la salle du self, en même temps que les enfants du primaire. A 12h30, c'était le service le plus important en nombre de repas pris (22 plateaux à la minute), nous nous sommes « réfugiés » dans un coin de la chaîne afin d'en voir le déroulement.

Alors que les élèves du collège et du lycée étaient presque tous attablés nous avons pu pénétrer dans la zone cuisine.

Dans la première partie, nous sommes rentrés dans le « **garde-manger** » de cette cuisine qui sert entre 750 et 1500 repas et qui livrent entre 450 et 500 repas par jour. Les frigidaires s'appellent des chambres froides ; ce sont de véritables pièces qui ont toute une spécificité. Il y a la chambre beurre, œufs, fromage, celle de la viande, celle des légumes. M. Tapa nous a ouvert l'immense congélateur (-20°) puis nous a conduit vers la pièce des produits secs qui contenait les réserves de pâtes, riz, nutella...

Un lieu spécial est réservé pour enlever les emballages des produits car aucun carton ne doit pénétrer dans la cuisine. Il y a aussi une légumerie où les légumes sont lavés et préparés. L'essoreuse à salade et l'éplucheur à pommes de terre étaient presque aussi grand que nous.

Lorsque les repas à emporter aux écoles ou aux entreprises sont prêts, ils sont stockés dans une pièce à part afin que rien ne se mélange.

Puis nous sommes passés en cuisine, dans un grand « bac », presque de la dimension d'un lit une place, des pommes de terre sautées cuisinaient. Les écumoirs et les louches étaient aussi hautes que certains enfants. Le chef nous a emmenés dans la salle où déjeunent les professeurs afin de répondre à nos questions.

Quelques chiffres :

- 7000 à 8000 yaourts par semaine.
- 600 à 1600 kg de palettes.
- 300 kg de frites ou 100 kg de pâtes sont cuites en un service.
- 120 kg de viande pour faire un sauté de bœuf.

M. TAPA nous a expliqué qu'il travaille presque uniquement avec des **produits frais** sauf pour se dépanner ou pour les légumes qui demandent du temps de préparation: les épinards, les haricots et les petits pois. Les pâtisseries sont faites sur place. Concernant les épinards, un élus junior a fait remarquer qu'ils étaient trop liquides et le chef a expliqué qu'il avait changé récemment de type d'épinards dits « branche » par une catégorie sans branches.

La société API livre les repas aux écoles de : Marcilloles, Balbins, Ornacieux, Penol, Commelle, Badinières, Longechenal, Eydoche.

Le camion de livraison part de St François autour de **8h30 le matin afin de livrer les repas**.

Huit personnes travaillent en cuisine dont 6 participent à la distribution des repas au self.

Les employés commencent à 6h00 et terminent à 15h30, 17h30 pour le chef qui a aussi du travail administratif à effectuer.

Sur 5 personnes qui font la cuisine 3 ont le CAP de cuisinier, M. TAPA a son CAP de cuisinier/pâtissier. Avant de travailler en collectivité (c'est-à-dire pour les cantines), il était dans des restaurants gastronomiques en France et à l'étranger (Suisse).

C'est le chef qui établit les repas puis qui les soumet à un diététicien. L'équilibre nutritionnel est jugé sur la semaine. Ceci explique pourquoi lorsqu'un enfant ne mange qu'une ou deux fois dans la semaine les repas peuvent paraître déséquilibrés.

## **2/ Installation des nouveaux jeux**

En revenant de La Côte St André le CME s'est arrêté sur la zone à côté du camping afin de décider où seraient positionnés les 2 nouveaux jeux de plein air choisis lors de la précédente réunion. Deux possibilités s'offraient à nous, soit prêt de l'aire de pique-nique à côté des arbres et de la rivière, soit à l'emplacement laissé par le toboggan qui a été retiré. La majorité des enfants ont choisi la seconde implantation.

## **3/ Retour en salle de conseil**

Les élus adultes ont demandé au CME de rédiger par groupe de 3 un résumé de ce qu'ils avaient retenus de la visite des cuisines. (Voir paragraphe 1)

Puis nous avons parlé de la proposition que Maud Bonnet, la plasticienne, a soumis au conseil pour la décoration du rond-point d'entrée Est du village. Afin de ne pas influencer les élus juniors, les élus séniors n'ont rien dit et ils ont projeté la diapositive sur le mur de la salle. La composition faisant apparaître une sculpture faite de chaises multicolores en équilibre les unes sur les autres sur lesquelles sautaient des silhouettes de grenouilles, les enfants ont été grandement étonnés. Nous leur avons demandé de deviner le montant du devis ; 300 euros a été le pris le plus élevé proposé. Lorsqu'il a été dit que le montant estimé était de 3000 euros, les yeux de tous ce sont écarquillés.

Aussi, en raison de l'esthétique particulière de cette composition qui ne correspondait ni à l'environnement, ni au style de notre village et de son prix élevé, les élus juniors ont rejeté la proposition de Mme Bonnet.

Le projet sera travaillé l'année prochaine avec le nouveau CME, les élus séniors et les employés communaux.

Pour finir les 3 élus CM2 : Barranco Lola, Bourdat Loan, Khantouch-Gillibert Romane ont remercié les élus adultes pour les deux années passées ensemble.

Nous leur souhaitons de bien réussir dans la suite de leurs études.

\*\*\*\*\*

# **Informations diverses**

## **1. RAPPEL : Dégradations et Incivilités**

De nombreuses incivilités se sont produites, récemment, sur la commune :

- vol chez des particuliers,
- dépôts d'ordures dans des poubelles communales ou de particuliers,
- dépôts sauvages de déchets dans les champs et sur la voirie,
- aboiements intempestifs de chiens,
- divagation de chiens,
- non ramassage des excréments d'animaux sur la chaussée et ses abords.

Pour chacun de ces désagréments, la Mairie est en contact avec la gendarmerie.

Ces méfaits peuvent s'estomper avec l'aide de l'ensemble de la population.

Dès que vous constatez un fait ou un acte anormal, relevez les caractéristiques des individus et du véhicule suspect (modèle et plaque d'immatriculation) et contactez immédiatement les services de Gendarmerie (0474203017) ou la Mairie (0474542297).

Votre appel restera anonyme et les forces de l'ordre pourront intervenir le plus rapidement possible.

En étant un « voisin vigilant », vous contribuez à la sécurité de notre population et à la tranquillité de notre village.

## **2. Locaux disponibles**

La commune a réhabilité un local (à côté de l'ADMR) dans la maison DUC.

Il peut convenir pour l'installation d'un nouveau commerce ou pour une habitation.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie (0474542297).

## **3. Nouveaux professionnels de santé**

A compter du 1<sup>er</sup> Octobre, deux nouveaux professionnels de santé rejoindront la commune :

- une pédicure-podologue (0786577284),
- une étiopathe (0633124281).

#### **4. Ambroisie**

La destruction de la plante est obligatoire avant la floraison. Un référent communal a été désigné (M. Mikaël GROS).

La lutte contre l'ambroisie est devenue une priorité nationale. Un dispositif préfectoral, du 7 Mars 2000, fixe le caractère obligatoire de la lutte contre la prolifération et la dissémination de l'ambroisie. Tous les occupants de terrains doivent réaliser les travaux nécessaires (coupe de la plante juste avant la floraison et la pollinisation). En cas de non application du décret, un procès-verbal peut être dressé.

#### **5. Taille des arbres et Elagage des haies**

Rappel urgent : chaque habitant est tenu de tailler ses arbres et d'élaguer ses haies (que celles-ci donnent sur des routes départementales ou sur des chemins communaux ou ruraux).

Si ce travail n'est pas effectué rapidement, il sera réalisé par la commune (employé ou entreprise privée). Les frais engendrés seront facturés à l'administré.

#### **6. Inscription à l'Ecole publique**

Pour les nouveaux habitants, prière de passer en Mairie pour inscrire vos enfants pour la rentrée de Septembre 2016.

#### **7. Tarifs de la cantine et de la garderie scolaire**

Pour information, les tarifs de ces prestations n'ont pas évolué depuis 2008.

#### **8. Aide à la réception TV**

Selon la dernière étude Médiamétrie réalisée après le 5 avril 2016 pour le compte de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), 90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés. Préparés à ce changement par la campagne d'information nationale de l'ANFR, ils ont considéré que ce passage était une bonne chose, notamment du fait de la meilleure qualité d'image et de l'arrivée de nouvelles chaînes en HD, jusqu'alors non reçues.

Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril 2016. L'Etat a mis en place une aide à la réception versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'ils auraient perdues.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne est de :

- 120 EUR pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau,
- 250 EUR pour un changement de mode de réception.

Pour les habitations collectives, ce montant maximum est de 500 EUR.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.

Les particuliers peuvent demander l'aide à la réception sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), à la rubrique " les aides de l'Etat " s'ils disposent d'un accès internet. Ils pourront ainsi initier eux-mêmes leur demande 7 jours/7 et 24h/24.

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.

#### **9. Gisement de pneus agricoles usagés**

A la fin de cette année 2016, une collecte de pneus agricoles usagés devrait être menée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère avec le soutien financier du Conseil Départemental sur la Bièvre.

Afin d'organiser cette collecte, nous réalisons la mise à jour du gisement à collecter.

Les exploitants agricoles qui souhaitent faire évacuer leur stock de pneus usagés doivent se présenter en

Mairie avant le 29 Août.

## **10. Festival Arts Allumés 2017**

En avril 2017, la 2<sup>ème</sup> édition, du festival « Les Arts Allumés » organisé par Bièvre-Isère Communauté, sera présente sur notre secteur.

Ce festival tourne sur les 55 communes de la nouvelle communauté (partagée en 3 secteurs) et fait appel aux bénévoles, aux habitants et aux associations des communes.

En avril 2016, il était présent sur la partie sud du territoire. En 2017, les communes du centre, dont Faramans, seront concernées à partir de janvier en ce qui concerne les repérages, répétitions, réunions d'information, soutien en matière de communication, accueil des artistes...

Le festival se déroulera sur trois week-ends d'avril : les vendredis, samedis et dimanches 7, 8 et 9 puis 14, 15 et 16 plus le lundi 17 et enfin les 21, 22 et 23 avec des spectacles, des ateliers, etc...sur les communes intéressées et surtout disponibles à ces dates.

Les habitants et les associations qui souhaitent participer doivent se faire connaître en Mairie (0474542297).

## **11. Cimetière**

L'entretien de certaines tombes laisse à désirer. Prière aux familles, par respect pour nos morts, de faire le nécessaire et d'œuvrer à la propreté du cimetière.

## **12. Curage des fossés**

Chaque année, la commune de Faramans réalise le curage de 1000 m de fossés (pour un montant de 3000 € HT). Pour 2016, cette opération vient d'être effectuée.

On s'aperçoit que certains exploitants agricoles, peu scrupuleux, labourent plus que leur parcelle et colmatent les fossés

De ce fait, un constat d'huissier a été effectué. Toutes personnes, dégradant ce travail de curage, se verront facturer les travaux de remise en état.